

<p>DÉPARTEMENT DU TERRITOIRE DE BELFORT</p> <p>MAIRIE de BOTANS 90400</p> <p>Tél : 09 67 14 11 19- Fax : 03 84 56 11 19 <a href="mailto:mairie.debotans@wanadoo.fr">mairie.debotans@wanadoo.fr</a></p>		<p><u>Compte-rendu de réunion</u></p> <p>Conseil Municipal du 26 février 2016 à 20h30</p>
--	---	---

**Présents :** Mmes Marie-Laure FRIEZ – Séverine HENRY –  
MM Frédéric BLANC, Guy COURTOT, Jean-Pierre DEMARCHE, François DIOGUARDI, Patrick MUTSCHLER, Pascal PORTIER, Alex THOMAS, Régis VASSELET

**Procurations :** Mme Mélanie GANTHIER à M. Pascal PORTIER.

**Secrétaire de séance :** Mme Séverine HENRY

### Adoption du compte rendu de la réunion du 18 décembre 2015

Pas de remarque, le compte rendu de la réunion du 18 décembre 2015 est adopté à l'unanimité par les membres du Conseil.

### GRDF : Redevance pour occupation provisoire du domaine public

Il existe une redevance d'occupation provisoire du domaine public par les chantiers de travaux sur les ouvrages des réseaux publics de distribution gaz exploités par GRDF.

Madame le Maire expose que le montant de la redevance pour occupation provisoire du domaine public de la commune par les chantiers de travaux de distribution de gaz a été formulé par un décret du 25 Mars 2015.

Madame le Maire donne connaissance au Conseil du décret n° 2015-334 du 25 Mars 2015 qui parachève le dispositif des redevances d'occupation et fixe le régime des redevances dues aux communes et aux départements pour l'occupation provisoire du domaine public. Il est proposé au Conseil :

- de fixer le taux de la redevance pour occupation provisoire du domaine public suivant l'article 2 qui précise la formule : 0,35 €/mètre de canalisation prévu au décret visé ci-dessus.
- que le montant de la redevance soit revalorisé automatiquement chaque année par application du linéaire de canalisation arrêté au 31 décembre de l'année N-1.

Le Conseil municipal, après avoir entendu cet exposé et délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **Adopte les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation provisoire du domaine public par les chantiers de travaux sur les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz exploités par GRDF**

### Changement du poste informatique « bureau secrétariat »

Le poste informatique du bureau du secrétariat de la mairie est devenu obsolète et doit être changé pour s'adapter aux logiciels actuels.

Mme le Maire précise que la municipalité a le choix entre l'achat d'un poste à Berger Levrault ou le transfert de compétence informatique intégrale au SIAGEP pour ce poste. Une simulation sur 4 ans du coût induit suivant les deux hypothèses montre que le transfert entraîne un coût supplémentaire d'environ 100 € par an par rapport à l'achat du matériel.

Au vu du contrat, le transfert au SIAGEP permet d'avoir une garantie de maintenance en cas de problème :  
*Toutes les prestations de maintenance et d'installation sont à la charge du service informatique du SIAGEP ainsi que tout changement de matériel qui serait Hors Service. Le matériel et les logiciels sont la propriété du SIAGEP et sont mis à la disposition de la Mairie. Ils sont renouvelés tous les 4 ans. Les anciens postes sont alors rétrocédés gratuitement.*

*Les autres prestations assurées par le service informatique du SIAGEP reste inchangées.*

Le conseil municipal, après avoir entendu le rapport de Mme le Maire, à l'unanimité des membres présents :

- **Valide le changement du poste informatique du bureau du secrétariat**
- **Accepte de transférer la compétence informatique du poste informatique au SIAGEP**
- **Autorise Mme le Maire à signer la convention de transfert avec le Président du SIAGEP**
- **Autorise Mme le Maire à inscrire les crédits nécessaires à ce transfert au budget de la commune.**

### **Réfection intérieure de la salle des fêtes ( phase 2) : demande de subventions au fond de soutien à l'investissement public local**

Le gouvernement a dégagé une enveloppe pour amplifier son soutien aux investissements des communes et des intercommunalités notamment pour les projets relevant de la mise aux normes des équipements publics et de la rénovation thermique. A ce titre, Mme le Maire propose de déposer un dossier pour la réfection intérieure de la salle des fêtes pour la phase 2.

Mme le Maire propose de demander une subvention au fonds de soutien à l'investissement public local pour le projet de réfection intérieure de la salle des fêtes répondant aux exigences de l'accès PMR et avec pour objectifs :

- l'isolation pour économiser l'énergie et diminuer les coûts de chauffage,
- la mise aux normes de l'installation électrique,
- le remplacement du système de chauffage pour économiser l'énergie tout en améliorant le confort,
- l'installation de sanitaires respectant les normes d'accès PMR,
- le tracé de bandes de guidage parking et des emplacements réservés aux handicapés.

Un premier plan de financement prévisionnel avait été approuvé lors du conseil municipal du 23 septembre 2015. Le projet s'est affiné et le plan de financement prévisionnel a évolué.

Le nouveau plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

DEPENSES		RECETTES		
Libellé des postes	Montant HT (€)	Détail	Montant HT (€)	Taux(%)
Isolation	14 375.31	Aides publiques sollicitées		
Electricité	11 721.00	CAB	20 000.00	25.68
Carrelage	32 507.84	Sénateur	5 000.00	6.42
Chauffage-Sanitaire	16 902.60	DETR	13 283.59	17.06
Mise en conformité parking	2 376.00	SIAGEP	1 006.81	1.29
		Fonds Soutien à l'Investissement Public Local	15 576.55	20.00
		Autofinancement	23 015.75	29.55
<b>TOTAL</b>	<b>77 882.75</b>	<b>TOTAL</b>	<b>77 882.75</b>	<b>100.00</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 3 "Abstentions" et 8 voix "Pour" :

- Approuve le plan de financement prévisionnel présenté et autorise Mme le Maire à signer les demandes de subventions relatives à ce projet.

### Demande de subvention pour un panneau de pré-signalisation du feu tricolore situé au carrefour entre les routes départementales RD9 et RD19

Plusieurs conducteurs quittant Botans pour aller sur la route RD19 ont pu constater que le feu tricolore dans le sens Danjoutin - Sevenans n'était pas toujours respecté ce qui crée une grande insécurité. Afin d'améliorer la signalisation du feu tricolore situé au carrefour entre les routes départementales RD9 et RD19, il est proposé d'installer un panneau de pré-signalisation de ce feu tricolore entre le rond point et le feu.

Devis d'installation d'un panneau : 225€ HT (270€ TTC)

Une demande de subvention peut être faite au titre des amendes de police.

A l'unanimité, le Conseil Municipal,

- autorise Mme le Maire à demander une subvention pour un panneau de pré-signalisation du feu tricolore situé au carrefour entre les routes départementales RD9 et RD19.

### Questions et informations diverses

- Demandes de subventions rejetées : "Les Pep90", "Adapei", "Verdun 1916: forêt d'exception, un centenaire, un héritage", "Banque alimentaire du Doubs, Haute-Saône, Territoire de Belfort", "Les Francas", "Les Editions des Héros", "Collectif Résistance Déportation 90", "Association Enfants de Rêves et d'espoir". Par principe, la Commune privilégie une aide financière aux associations locales

- Dossiers d'urbanisme : 2 dossiers sont en cours d'instruction

- Piégeage des chats errants : La municipalité remercie l'association "30 millions d'amis" pour leur aide à la campagne de stérilisation des chats

- Visite du député Michel ZUMKELLER programmée le lundi 23 mai à 16 heures en Mairie de Botans

- SIEMPK : les 2 dernières salles ont été refaites. Il y a nécessité de faire des travaux pour séparer les eaux pluviales des eaux usées.

- Différents points de sécurité routière sont à étudier au niveau de la rue des Sources (faut-il supprimer la priorité à droite au profit d'un panneau de cédez-le-passage ? problème de visibilité rue de Froideval)

- Prochaines réunions :

- 14 mars à 20 heures : réunion préparatoire pour l'élaboration du budget 2016
- 22 mars : réunion du Syndicat des Bâtiments Intercommunaux – vote du budget 2016

**La séance est levée à 21h30**

Fait à BOTANS, le 4 mars 2016

Madame le Maire,  
Marie-Laure FRIEZ



